PROJET DE VIE SCOLAIRE 2025-2026

Le service de Vie scolaire s'attache à placer les élèves dans les meilleures conditions de réussite individuelle et collective, de bien-être et d'épanouissement personnel.

L'équipe Vie scolaire assure des missions variées :

- Contribution au bon fonctionnement quotidien du lycée et à l'instauration d'un climat scolaire serein : contrôle de l'assiduité et de la ponctualité des élèves, lutte contre le décrochage scolaire, encadrement des élèves en dehors des temps de classe, application du Règlement intérieur et respect des règles du vivre-ensemble, écoute, gestion des conflits, prévention du -harcèlement
- Suivi quotidien des élèves, en collaboration avec l'équipe enseignante, les personnels médico-sociaux et les familles, pour encourager la persévérance scolaire et accompagner les élèves dans leur projet d'orientation
- Contribution active à la mise en œuvre des projets éducatifs et citoyens de l'établissement (élections des représentants des élèves, CVL, éco-délégués, formation à une citoyenneté active).

Elle s'attache à renforcer la prise en charge des élèves, notamment pour mieux répondre à leurs besoins et renforcer leur accompagnement tout au long de leur scolarité.

Ce projet vise à mieux structurer et valoriser les actions menées par la Vie scolaire, en lien avec le projet d'établissement et les objectifs de l'École inclusive, tout en mobilisant les compétences variées des personnels impliqués.

Finalités et principes éducatifs

- Offrir un cadre éducatif qui favorise la réussite, l'autonomie et le vivre ensemble.
- Garantir un accompagnement bienveillant et sécurisant pour tous les élèves.
- Encourager la participation active des élèves à la vie du lycée.
- Travailler en lien étroit avec les familles, les professionnels de santé et les services d'orientation.
- Faire vivre les valeurs de la République, encourager la mixité et l'engagement citoyen.

1, Pilotage et rôle des CPE

Les missions des CPE sont de : participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique éducative du lycée, contribuer à une citoyenneté active, assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves, assurer des relations de confiance avec les familles, organiser l'espace scolaire et la gestion du temps au sein de l'externat, de la demi-pension et de l'internat, contribuer à la qualité du climat scolaire, piloter l'équipe Vie scolaire.

Les deux conseillères principales d'éducation (CPE) sont responsables du pilotage et de l'organisation du service de vie scolaire. Elles sont les garantes de la cohérence éducative et du suivi des élèves. Les assistants d'éducation (AED), placés sous leur autorité directe, interviennent en appui de ces missions, en assurant un accompagnement éducatif quotidien et une présence active au sein de l'établissement.
Les CPE encadrent et organisent le travail des AED, assurent le lien avec les familles et les équipes pédagogiques, participent aux instances de suivi des élèves (GPDS, cellules de veille), co-animent la vie lycéenne (CVL, éco-délégués), suivent les EANA et participent à l'orientation. Ils contribuent aux projets citoyens, environnementaux, culturels, et encadrent les temps forts de la vie de l'établissement.
Les CPE sont impliquées dans les Cordées de la Réussite, la Classe engagée, la Classe à enjeux maritimes, le dispositif pHARe, l'accueil et le suivi des élèves allophones, l'égalité filles-garçons, l'accompagnement des élus du CVL, de la MDL et des éco délégués,

1.1 Formation et développement professionnel des AED

Dans une volonté de structuration éducative du service et de valorisation du parcours des AED, l'établissement s'engage à proposer des temps de formation adaptés :
- Formations internes en lien avec les missions : gestion des conflits, communication, posture éducative, outils numériques…
- Observation croisée et immersion dans d'autres services (infirmerie, CDI, intendance, secrétariat…).
- Accompagnement vers les concours de la fonction publique ou vers des parcours universitaires (éducation, social, sécurité…).

1.2. Organisation annuelle et réunions

Deux semaines administratives obligatoires sont prévues pour tous les AED :
- Une semaine en fin d'année scolaire (5S+1),
- Une semaine à la rentrée (R+1).

Ces semaines sont intégrées dans le volume horaire annuel sans crédit d'heures supplémentaire. Elles permettent la préparation et la clôture de l'année scolaire, la participation aux affectations, la répartition des missions et l'organisation du service.

Par ailleurs, une réunion de service est organisée à chaque période entre deux vacances scolaires. Ces réunions obligatoires visent à :
- Favoriser la cohésion de l'équipe vie scolaire,
- Réguler les pratiques et ajuster les organisations internes,
- Faire le point sur les projets en cours et à venir.

Le temps de travail des AED étant annualisé sur la base de 39 semaines de travail effectif annualisé, une semaine pendant les petites vacances scolaires peut être mobilisée en cas de besoin (ex. : surveillance de concours, actions éducatives ou administratives exceptionnelles).

1.3. Suivi individuel et évaluation des AED

Les CPE, en tant que chefs de service, procèdent à des entretiens individuels réguliers et des entretiens d'évaluation professionnelle (avec compte-rendu d'entretien) avec les AED, par délégation du chef d'établissement. Ces temps de bilan permettent :
- D'évaluer l'implication, les missions réalisées et les points forts de chacun,
- D'identifier les besoins de formation ou d'accompagnement professionnel,
- D'inscrire chaque AED dans une dynamique de progression, valorisant les compétences développées au sein de l'établissement.

1.4 Missions des AED

- Accompagnement personnalisé des élèves, accompagnement au travail scolaire (permanences, soutien). Un planning hebdomadaire d'aide aux devoirs sera élaboré : chaque EDT d'AED aura un temps dédié à l'accompagnement des élèves.
- Encadrement et animation à l'internat : études, soirées éducatives, gestion des temps de vie collective.
- Animation d'activités sportives, artistiques ou culturelles.
- Soutien au numérique : outils pédagogiques numériques, PIX
- Participation à des dispositifs : PPRE, Cordées de la réussite, EANA, tutorat entre pairs.
- Possibilité de devenir assistant de prévention et de sécurité (APS), sous conditions de formation.
- Responsabilisation d'un AED référent par classe pour le suivi des absences
- Possibilité d'intégrer l'équipe-ressource pHARe
- Possibilité de s'impliquer dans la vie lycéenne : actions des éco-délégués, du CVL, de la MDL

1.5 EDT, référentiel et fiches de poste des AED

Un vademecum interne a été conçu en 2024, structurant les missions selon 6 fiches : accueil, restauration, internat, surveillance, sécurité, accompagnement pédagogique. Ces documents sont une référence professionnelle pour les AED. Ils seront remis à jour chaque année.

Les CPE élaborent l'EDT des AED en début d'année et peuvent être amenées à les modifier pour des nécessités de service.
Elles répartiront les différentes missions sur un planning annualisé qui récapitulera les différentes missions.

2. Vie lycéenne et engagement citoyen

La vie scolaire anime la démocratie lycéenne (élections, CVL, MDL), favorise l'engagement citoyen (partenariats avec associations, actions solidaires, projets participatifs), et permet aux élèves de s'exprimer et de co-construire des projets. Des ateliers sont organisés autour de la santé, de la citoyenneté, du développement durable, et de la lutte contre le harcèlement scolaire (programme pHARe).

La vie lycéenne repose encore sur l'engagement d'un petit nombre d'élèves, mais, soutenue par des initiatives concrètes, elle a vocation à se développer davantage.

3. L’internat : un espace de vie éducatif

L’internat accueille 48 élèves répartis à parts égales entre filles et garçons. C’est un lieu d’apprentissage de l’autonomie, de la vie collective et du travail. Le projet éducatif prévoit deux temps d’étude encadrés par soir, des ateliers éducatifs et culturels, des sorties sportives et citoyennes, des actions solidaires et la participation à la MDL. Les internes sont encadrés par les AED et les CPE présents en soirée. Un suivi individuel est assuré pour chaque élève, en lien avec les familles.
Les espaces et les pratiques d’accompagnement des internes ont été repensés. Dans le cadre du soutien méthodologique, une fiche de suivi de chaque séance est mise en place pour assurer le lien entre l’élève, l’AED et la CPE.

4. Perspectives 2025-2026

- Renforcer la cohésion des élèves encordés (Cordées de la réussite).
- Améliorer le dispositif de rattrapage des devoirs (procédure équitable).
- Favoriser le tutorat par les pairs.
- Proposer des actions éducatives ou périscolaires (activités artistiques, culturelles, sportives, projets d’ouverture citoyenne) et des sorties aux internes
- Proposer des activités sur la pause méridienne
- Renforcer l’acccompagnement des élèves dans la gestion et l’animation du foyer, lieu de vie collective
- Accentuer la présence active et attentive des personnels de Vie scolaire dans tous les espaces de circulation, d’échanges et d’interaction des élèves, tout au long de la journée
- Créer un plan de formation interne pour les AED (posture éducative, gestion de conflit, etc.).
- Poursuivre l’implication dans le programme pHARe et former des élèves ambassadeurs.
- Maintenir des liens de confiance avec les familles dans une logique d’alliance éducative.

5. Evaluation

Indicateurs de bien-être et climat scolaire :

Taux d’absentéisme, taux d’absences non justifiées, nombre de rapports d’incidents, nombre de punitions et sanctions, nombre d’exclusions de cours, nombre de situations traitées en cellules de veille et en GPDS, nombre de déclarations-absentéisme et d’IP, nombre de situations traitées dans le cadre du programme pHARe, enquête de climat scolaire, nombre d’élèves fréquentant le foyer, le Cdi, les salles de permanence, nombre d’ateliers et d’actions proposées aux internes.

Indicateurs de l’engagement des élèves au sein du lycée :

Nombre d’élèves se présentant aux différentes élections, nombre de votants aux élections du CVL, nombre d’élèves s’engageant dans les instances et les dispositifs, nombre d’actions de la MDL, du CVL, des éco-délégués.

6. Conclusion

Ce projet s’appuie sur les forces du service de vie scolaire et trace des perspectives ambitieuses pour répondre aux enjeux éducatifs actuels. L’engagement des AED, le pilotage rigoureux des CPE et le partenariat avec les enseignants, familles et services médico-sociaux constituent la clé d’un climat scolaire serein, d’un accompagnement personnalisé et d’un parcours scolaire sécurisé pour tous les élèves.
Chaque année, ce projet piloté par les CPE fera l’objet d’un bilan co-rédigé avec des AED, des élèves du CVL et des personnels.

En raison de la polyvalence attendue, les contrats seront limités à des temps partiels (20 à 75%) seront privilégiés afin d’avoir le maximum de profils complémentaires.